## Résumé pour Mediapart

Chaque mardi, à l'Ensapc, est organisé une rencontre entre les étudiant.es d'une promotion et leur professeurs référent.es pour y présenter nos travaux artistiques. Un ordre de passage est défini au préalable.

Le mardi 26 octobre, une étudiante se présente en coordination, nous l'appellerons Pauline. Elle demande préalablement à son agresseur de ne pas venir ce jour-là. Il est tout de même présent. Elle refuse de commencer son oral tant que son agresseur n'est pas sorti de la pièce. Les quatre coordinateurs présents ce jour-là, ignorant la situation, questionnent Pauline. Elle déclare avoir subi un viol.

C'est à partir de cet évènement que plusieurs étudiant.es ont décidées d'organiser un collectif féministe. Les impératifs déterminés lors de nos réunions sont les suivants : faire face et accompagner les victimes dignement dans ces situations d'urgence (aide juridique ET psychologique avec des personnes FORMEES), organiser des réunions en mixité choisies pour libérer la parole, interpeler la direction.

En effet, la réaction de la direction est déplorable.

Le mardi 26 Octobre, les coordinateurs concernés par la déclaration de Pauline demandent à voir la direction en urgence. Continuellement indisponible, il n'est pas étonnant d'apprendre que la direction reporte un rendez-vous au lendemain.

Entre temps, les professeurs démunis contactent la cellule Allodiscrim. Ils sont informés à cette occasion, qu'ils ont pour responsabilité de signaler cet évènement au Procureur (vis-à-vis de l'article 40). Ce qu'ils font dans la foulée.

Pauline a essayé de trouver une aide auprès de la ''cellule d'écoute et de veille interne des discriminations'' de l'Ensapc.

Cette cellule d'écoute est à ce moment-là constituée de trois représentant.es de la direction administrative. Nina Volz, directrice des relations internationales et professionnalisation. Annabela Tournon Zubieta, responsable des études et de la recherche. Benedicte Manceau, secrétaire générale.

"Cette cellule est amenée à se concerter sur des situations ou de faits qui lui sont rapportés dans le cadre de la vie de l'école afin de pouvoir agir ou effectuer toute déclaration nécessaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires."

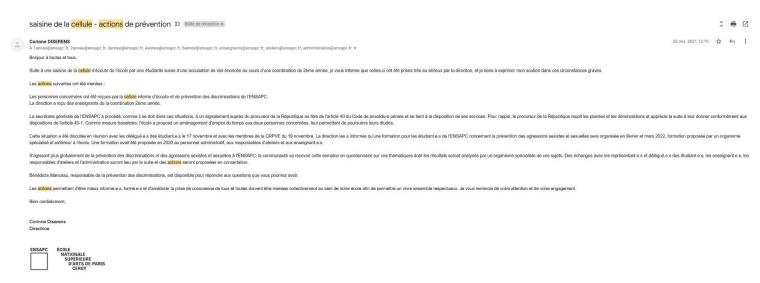
Pauline s'est retrouvée confrontée à de nouvelles difficultés : actions maladroites, entretiens stressants, questions culpabilisantes (Pourquoi ne pas en avoir parlé plus tôt ?), demandes insistantes et répétitives pour témoigner, aménagement d'emploi du temps entre la victime et l'agresseur très tardif.

On peut se questionner sur l'efficacité de cette cellule, composée de personnes à peine formées ; de plus ; en charge de la direction et ainsi enclines à maintenir une bonne image médiatique de l'école. N'hésitant pas à étouffer les débordements de la parole, dans une démarche procédurière plutôt que ''d'écoute''.

En connaissance de cause, nous avons contacté Women-Safe situé à Saint-Germain-en-Laye, proche de notre école. L'institut s'appuie sur une équipe spécialisée en psychotraumatologie (infirmières, médecins, psychologues), en victimologie (avocat.es, juristes) et des partenaires engagés. Nous souhaitons un partenariat avec l'institut pour que le collectif puisse accompagner les victimes dans l'urgence cet organisme.

Nous avons rendez-vous le 24 novembre en visio. Nous décrivons la situation à deux représentantes. Situation conjointement analysée comme très problématique pour les victimes. Pour financer le partenariat, il existe un dispositif externalité pour les universités de CY alliances. Nous savons à ce jour que nous avons des partenariats avec CY alliances, mais apparemment pas pour le pôle santé ou juridique. Nous sommes sous la tutelle du ministère de la culture et n'avons peut-être pas les mêmes droits qu'avec le ministère de l'enseignement ? Malgré nos tentatives de renseignements à ce sujet auprès de Benedicte Manceau, secrétaire générale, nous n'avons pas plus d'informations. Elle nous a dit au téléphone avoir beaucoup de travail, est risque de ne pas pouvoir s'en occuper rapidement. Nous mettons en relation Benedicte et WomenSafe, nous n'avons pas de nouvelles à ce jour.

La direction a mis 28 jours à écrire aux étudiant.es. Nous étions bouleversés et attendions dans une inquiétude planante une quelconque réaction. Le 22 novembre, nous recevons un mail de bonne conduite de la part de la direction. C'est Corinne Diserens, nouvelle directrice de notre école, qui nous écrit. Nous ne l'avons jamais rencontrée depuis son arrivée. Seulement les représentant.es étudiantes, dans un cadre de réunion préétablie. A l'ensapc, le dialogue est aussi affaire de procédure. Impossible de lui adresser la parole sans ces cadres.



<sup>&</sup>quot;Bonjour à toutes et tous,

Suite à une saisine de la cellule d'écoute de l'école par une étudiante suivie d'une accusation de viol énoncée au cours d'une coordination de 2ème année, je vous informe que celles-ci ont été prises très au sérieux par la direction, et je tiens à exprimer mon soutien dans ces circonstances graves.

Les actions suivantes ont été menées :

Les personnes concernées ont été reçues par la cellule interne d'écoute et de prévention des discriminations de l'ENSAPC. *Dans quelles conditions?* 

La direction a reçu des enseignants de la coordination 2ème année. *Idem, les profs étaient seuls et ont dû se débrouiller. Le rendez-vous n'a rien donné de satisfaisant.* 

La secrétaire générale de l'ENSAPC a procédé, comme il se doit dans ces situations, à un signalement auprès du procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale et se tient à la disposition de ses services. Pour rappel, le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Comme mesure transitoire, l'école a proposé un aménagement d'emploi du temps aux deux personnes concernées, leur permettant de poursuivre leurs études. *Plusieurs jours après le signalement des professeurs*.

Cette situation a été discutée en réunion avec les délégué.e.s des étudiant.e.s le 17 novembre et avec les membres de la CRPVE du 19 novembre. La direction les a informés qu'une formation pour les étudiant.e.s de l'ENSAPC concernant la prévention des agressions sexistes et sexuelles sera organisée en février et mars 2022, formation proposée par un organisme spécialisé et extérieur à l'école. Cette formation nécessaire est organisée par EGAE. Très bien pour l'éducation mais pas suffisant pour l'accompagnement des victimes. Une formation avait été proposée en 2020 au personnel administratif, aux responsables d'ateliers et aux enseignant.e.s.

S'agissant plus globalement de la prévention des discriminations et des agressions sexistes et sexuelles à l'ENSAPC; la communauté va recevoir cette semaine un questionnaire sur ces thématiques dont les résultats seront analysés par un organisme spécialiste de ces sujets. *Toujours EGAE ici* Des échanges avec les représentant.e.s et délégué.e.s des étudiant.e.s, les enseignant.e.s, les responsables d'ateliers et l'administration auront lieu par la suite et des actions seront proposées en concertation. *Le questionnaire nous sera envoyé le 3 Janvier*.

Bénédicte Manceau, responsable de la prévention des discriminations, est disponible pour répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Les actions permettant d'être mieux informé.e.s, formé.e.s et d'améliorer la prise de conscience de tous et toutes doivent être menées collectivement au sein de notre école afin de permettre un vivre ensemble respectueux. Je vous remercie de votre attention et de votre engagement. *Evidemment, un petit rappel de notre responsabilité collective*.

Bien cordialement,

Corinne Diserens Directrice"

Le 1<sup>er</sup> décembre, nous décidons d'écrire des slogans à afficher dans l'école et sur l'extérieur depuis les fenêtres, nous les préparons dans les ateliers d'étudiant.es.

Direction passive = violeurs actifs. Qui ne dit mot ne consent pas. Pas de violeurs dans notre école. Ras le viol. Non c'est non. Nos violeurs sont vos potes. On te croit.

Le soir du jeudi 2 décembre, nous collons les affiches.



## OS VIOLEUR SONT VOS POTES Resine, Plattes etc... Nettoyage Peinture,







## Quelques heures après, le 3 décembre, les étudiant.es reçoivent le mail suivant :



## "Bonjour à toutes et tous

Nous constatons ce jour un affichage ainsi que des inscriptions sur le bâtiment et les fenêtres diffamants à l'égard de la Direction quant à ses actions contre les violences sexistes et sexuelles.

Nous rappelons que seules des enquêtes de police et leurs issues par voie judiciaire sont amenées à déterminer si une personne accusée est coupable de tels faits, les deux derniers cas rapportés à la Direction ayant eu lieu en dehors de l'établissement (sans témoins dans son enceinte) .

2 déclarations auprès du procureur de la République (article 40 du code de procédure pénale) ont été effectuées par la Direction dernièrement.

Nous condamnons cet affichage sauvage.

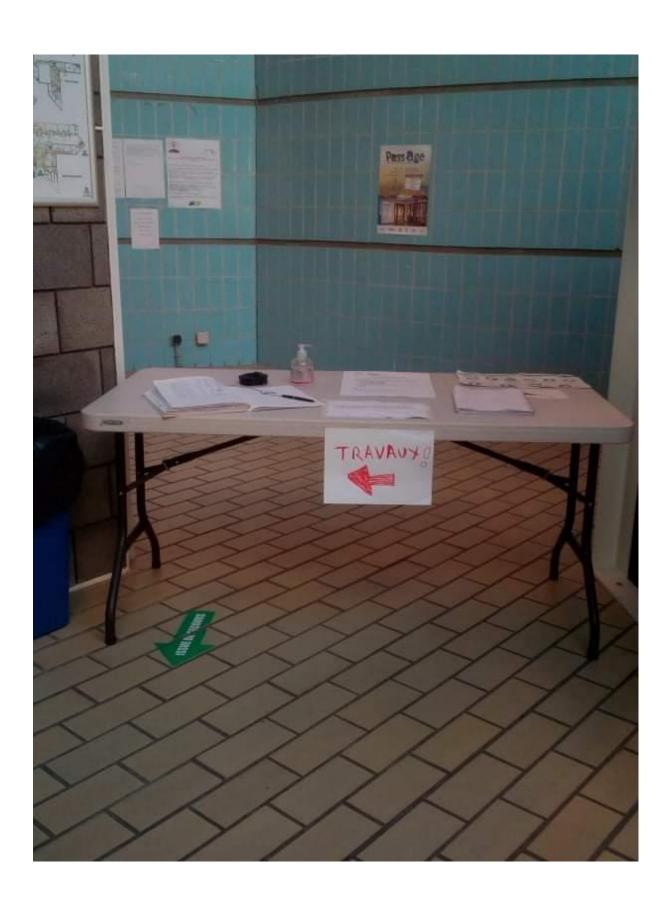
Les personnes ayant effectué ces affichages et les réitérant sont passibles d'une sanction."

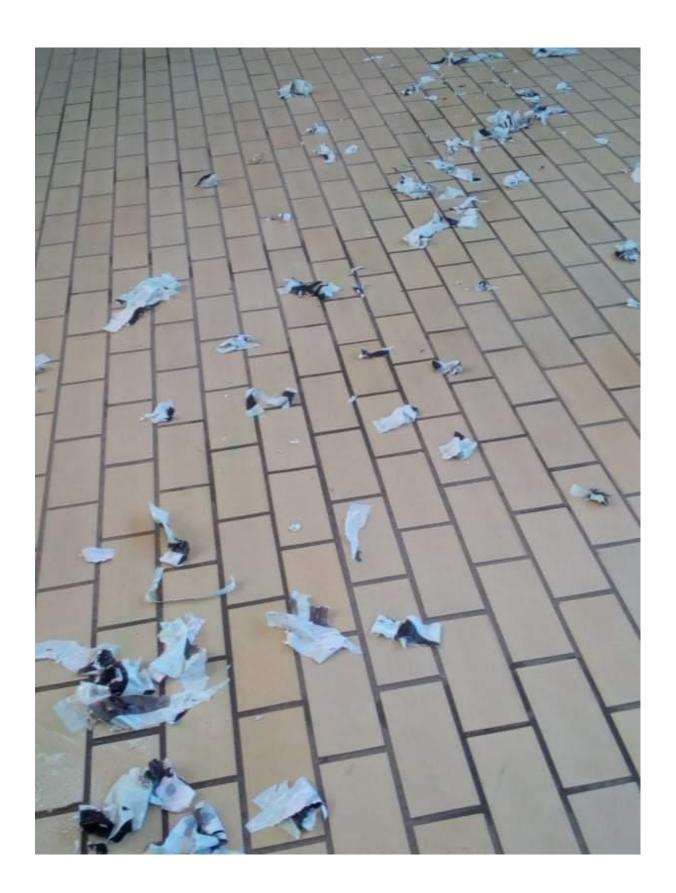
Trente-sept mails de soutiens au afficheur.euses et de protestations contre les décisions de la direction ont été relayés par les étudiantes en réponse au mail précédent.

Cette semaine du 6 décembre, une entreprise de nettoyage a été contactée pour décoller les affiches.









Le mardi 7 décembre, une vingtaine d'étudiant.es choqué.es de constater le décollage des affiches demandent à voir la direction immédiatement. S'en suit une confrontation entre les étudiant.es ; Corinne Diserens et Benedicte.

Ici un résumé bref du contenu de cet échange :

Corinne reproche les méthodes utilisées : les accrochages n'ont pas été encadrés par des cours ou des coordinations. Elle réemploie le terme accrochage ''sauvage''. Elle reproche l'emplacement du hall qui est un espace ''commun''. Elle insiste en disant que les affichages ne sont pas de l'art et n'ont pas leur place dans l'école.

Les étudiant.es lui reprochent la difficulté à entrer en dialogue, la communication étant dysfonctionnelle et en permanence indirecte, mise à distance. Elle répond de passer par nos représentants, par la CRPVE et par toutes les instances qu'elle nous propose. Elle rappelle le bon fonctionnement de la cellule d'écoute.

Corinne part pour une réunion. Les étudiant es applaudissent sa fuite. Les étudiant es parlent avec Bénedicte et entre elles eux.